



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20240912-B021-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Affichage : 16/09/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 6 septembre 2024.

**Etaient présents** : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, DHERVILLEZ Pascale, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, ROSE Marc, 1<sup>er</sup> membre du bureau, SOLINAS Christian, 2<sup>ème</sup> membre du bureau, PAUMELLE René, 3<sup>ème</sup> membre du bureau

**Excusée :**

- Mme VANIER Pascaline, 4<sup>ème</sup> membre du bureau

**Pouvoirs de :**

- M. NIEPCERON Hervé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président à M. CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président,
- Mme BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente à M. FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président

**Assistait également à la réunion** : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services

---

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	11
Quorum	8
Nombre de votants	13

**Délibération n° B021/2024**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS TRIPARTITES DE PASSAGE SUR DES TERRAINS PRIVES DANS LE CADRE DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS TRIPARTITES DE PASSAGE SUR DES TERRAINS PRIVÉS DANS LE CADRE DU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** la délibération n°028/2023 du 9 février 2023 autorisant le Président à lancer et signer le marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective en porte à porte et en point d'apport volontaire ;

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 avril 2023 attribuant le lot 1 « Service de collecte en porte à porte » à l'entreprise VEOLIA ;

**Vu** la notification du marché du 5 avril 2023 à l'entreprise VEOLIA

**Considérant que** dans le cadre de sa compétence rudologie, la Communauté de communes Campagne de Caux est liée contractuellement, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, à l'entreprise VEOLIA dans le cadre du ramassage des ordures ménagères en porte à porte,

**Considérant que** dans le cadre de cette prestation, l'entreprise VEOLIA est obligée de passer sur des terrains privés afin de mener à bien sa mission de ramassage des ordures ménagères en porte à porte,

**Considérant que** nul ne peut passer sur un terrain privé sans y être, au préalable, autorisé.

Il convient d'établir une convention de passage entre la Communauté de communes en qualité de détenteur de la compétence « Rudologie », l'entreprise VEOLIA en qualité de titulaire du marché de ramassage des ordures ménagères et les différents propriétaires des terrains privés concernés par ce passage.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions tripartites de passage avec l'entreprise VEOLIA et les propriétaires privés concernés par le passage de l'entreprise sur leurs terrains privés.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

